

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2018.

LIBELLES	3ème Trimestre 2018	3eme Trimestre 2017	au 30.09.2018	au 30.09.2017	au 31.12.2017	Variations Sept 2018 / Sept 2017
					**	
1- Produits d'exploitation bancaire	280 086	208 171	773 530	575 242	812 794	34,5%
a- Intérêts	221 908	157 686	607 291	431 933	627 052	40,6%
b- Commissions en produits	30 534	23 558	80 413	62 016	87 556	29,7%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	7 354	7 540	20 428	18 940	21 150	7,9%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	20 290	19 387	65 398	62 353	77 036	4,9%
2- Charges d'exploitation bancaire	137 976	97 809	374 987	267 193	368 488	40,3%
a- Intérêts encourus	137 070	97 289	372 621	265 095	365 239	40,6%
b- Commissions encourues	906	520	2 366	2 098	3 249	12,8%
3- Produit net bancaire	142 110	110 362	398 543	308 049	444 306	29,4%
4- Autres produits d'exploitation	148	159	578	455	582	27,0%
5- Charges opératoires, dont :	65 168	52 259	187 987	155 065	220 836	21,2%
a- Frais du personnel	44 712	41 492	136 884	125 333	179 347	9,2%
b- Charges Générales d'exploitation	18 414	9 428	45 228	25 731	35 110	75,8%
6- Structure du portefeuille			1 618 060	1 374 262	1 412 239	17,7%
a- Portefeuille titres-commercial			84 393	12 792	4 929	559,7%
b- Portefeuille d'investissement			1 533 667	1 361 470	1 407 310	12,6%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			9 438 067	8 481 792	8 725 577	11,3%
8- Encours des dépôts, dont :			7 502 854	7 076 240	7 633 299	6,0%
a- Dépôts à vue			2 191 522	1 758 502	2 046 240	24,6%
b- Dépôts d'épargne			2 665 498	2 409 163	2 470 797	10,6%
9- Emprunts et ressources spéciales			614 778	462 176	509 410	33,0%
10- Capitaux Propres *			977 139	777 307	777 438	25,7%
* Compte non tenu du résultat de la période						
** Chiffres approuvés par l'AGO du 30/04/2018						

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **DE LA BNA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018**

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS **ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018**

Les indicateurs arrêtés au 30 Septembre 2018 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.

Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.

Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.

Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.

Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

3- Encours des dépôts

Les dépôts sont présentés compte tenu des dettes rattachées

4- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées

5- Capitaux propres

Le résultat au 31.12.2017 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.

Les résultats enregistrés au 30.09.2018 et au 30.09.2017 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU TROISIEME TRIMESTRE 2018

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint **9.438** millions de dinars au 30.09.2018 contre **8.482** millions de dinars au 30.09.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **11,3%**.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Septembre 2017 et Septembre 2018 une augmentation de **427** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **6%**.

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint **773** millions de dinars au 30.09.2018 contre **575** millions de dinars au 30.09.2017, enregistrant une augmentation de **198** millions de dinars, soit un taux d'accroissement de **34,5%**.

- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de **108** millions de dinars, passant de **267** millions de dinars au 30.09.2017 à **375** millions de dinars au 30.09.2018, soit un taux de progression de **40,3%**.

- Le produit net bancaire s'est établi à **399** millions de dinars au 30.09.2018 contre **308** millions de dinars au 30.09.2017, enregistrant ainsi une augmentation de **29,4%**.

- Le montant total des charges opératoires a progressé de **21,2%** entre Septembre 2017 et Septembre 2018 passant de **155** millions de dinars au 30.09.2017 à **188** millions de dinars au 30.09.2018. Cette augmentation est due essentiellement au règlement, au titre des trois premiers trimestres 2018, de la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires prévue par le décret gouvernemental N°2017-268 du 1^{er} février 2017 et qui s'élève à **17** millions de dinars.